

# Répartition des installations de traitement sur le territoire du VALTOM

- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) 
- Plate-forme de compostage 
- Plate-forme de broyage 
- Centre de transfert VALTOM 
- Centre de transfert en cours d'étude 
- Centre de tri 
- Installation privée 
- Pôle multifilières Vernéa 



**CCEABN\*** : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

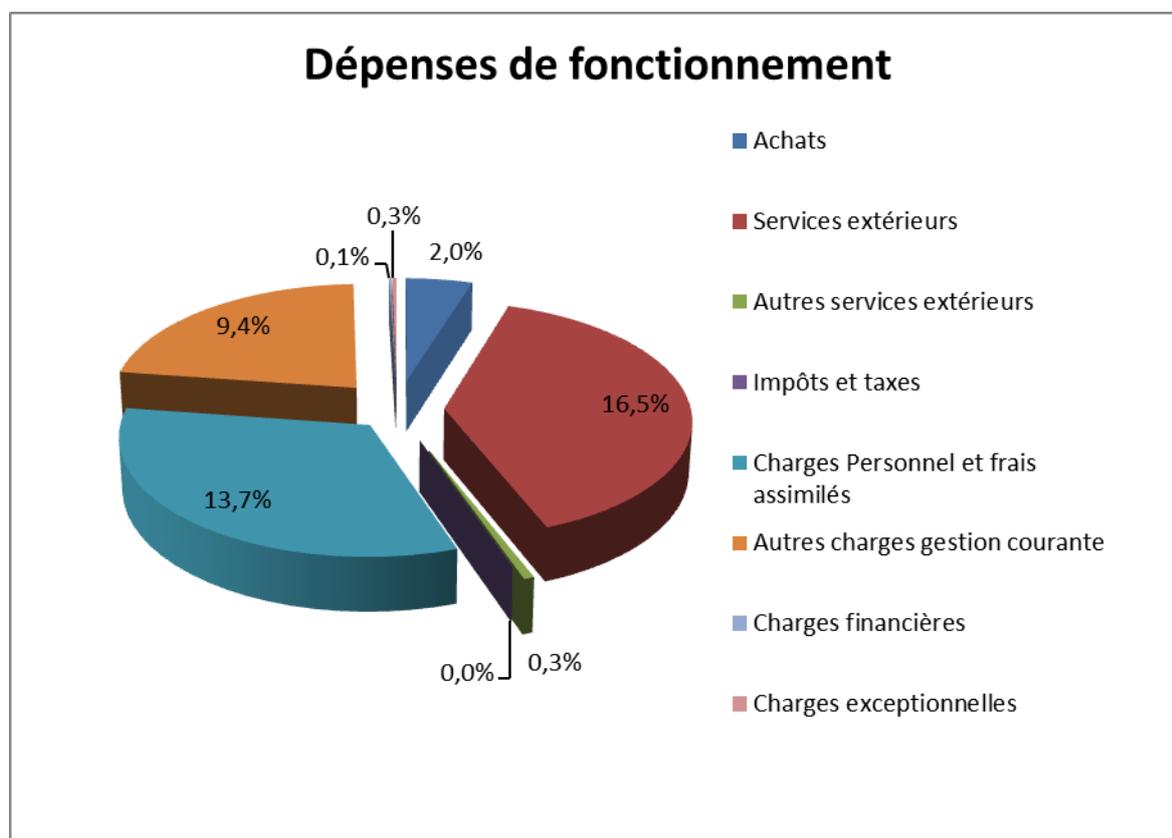
**CCPC\*** : Communauté de Communes du Pays de Courpière

**SBA\*** : Syndicat du Bois de l'Aumône

## III INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Dépenses de fonctionnement du service

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 : **9 902 373,68 € TTC.** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

*Collecte des Points Propres - Ets ECHALIER : **109 312,65 € TTC***

*Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : **166 585,39 € TTC***

*Collecte des déchets dangereux (DMS): CHIMIREC : **15 922,49 € TTC***

*Utilisation des déchèteries hors SICTOM : **180 030,43 € TTC***

Refus de tri : **51 012,06 € TTC**

Les refus de tri sont les déchets non recyclables issus de la collecte sélective. Ces refus ont des coûts onéreux puisque les frais comprennent un double transport et un double traitement (déchets transportés au centre de tri, triés puis transportés jusqu'à VERNEA pour être incinérés).

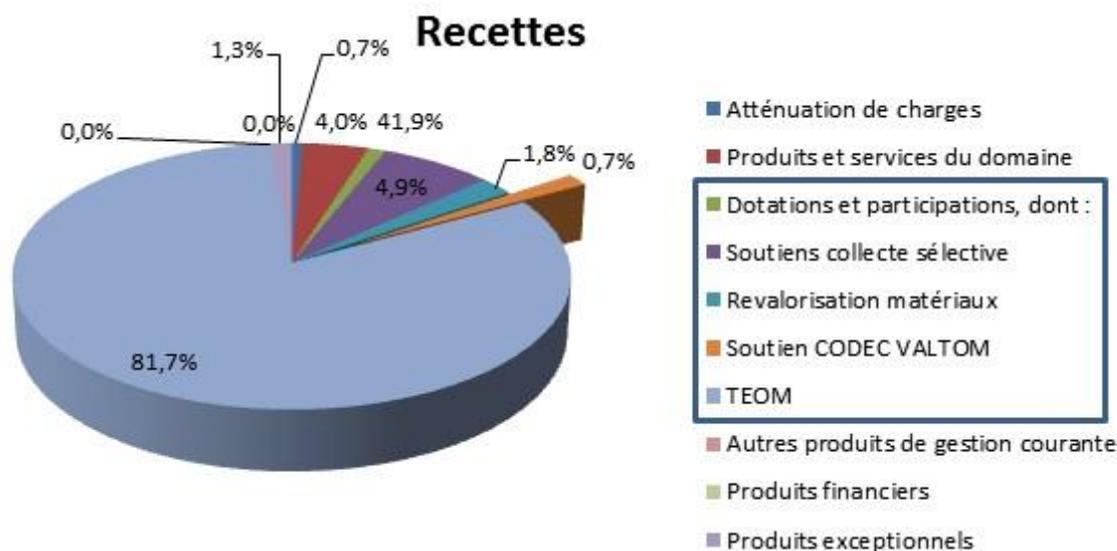
Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **893 715,00 € TTC.**

## III.2. Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2019 : **10 156 385,33 €** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



### III.2.1. Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :

**Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 147 497,52 € TTC**

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM), et ferrailles : **49 294,32 € TTC**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **90 894,81 € TTC**

Vente des DEEE : **7 308,39 € TTC**

**Aides versées par les Eco-organismes : 321 042,49 € TTC**

CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : **267 685,74 € TTC**

Soutien papier (ECOFOLIO et CITEO) : **21 500,00 € TTC**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3 680,00 € TTC**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **2 643,40 € TTC**

ECO MOBILIER (collecte) : **22 869,95 € TTC**

Soutien ECO TLC (vêtements) : **2 663,40 €**

Aides versées par le VALTOM dans le cadre du CODEC : **67 500 € TTC**

### III.2.2. Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuels ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

**TEOM globale collectée : 3 507 929,17 €**

### III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 15 à 25 € TTC par passage pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

**Redevance collectée : 2 370,79 € TTC**

↳ Redevance Campings.

**Redevance collectée : 70 159,00 € TTC**

### III.3. Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

#### III.3.1 Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme déchets verts, quai de transfert, site)	TOTAL
2016	80,72	1,21	17,87	31,23	3,77	134,78
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,50	133,74
2018	80,90	0,23	21,21	32,20	1,51	136,05
<b>2019</b>	<b>79,36</b>	<b>1,76</b>	<b>20,39</b>	<b>31,39</b>	<b>0,41</b>	<b>133,31</b>

#### III.3.2 Contribution à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation pros en déchèterie)

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse contribution €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme déchets verts, quai de transfert, site)	TOTAL
2016	79,85	1,14	19,74	30,35	3,57	134,65
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56
<b>2019</b>	<b>78,62</b>	<b>1,12</b>	<b>19,38</b>	<b>29,85</b>	<b>3,51</b>	<b>132,48</b>

### III.3.3 Nature des charges principales en 2019

Postes de charges	En euros détaillés HT		
	2018	2019	Evolution 2019/2018
Charges fonctionnelles (structure + com)	180 007,00 €	213 530,00 €	+ 18,62 %
Charges de prévention	21 632,00 €	29 001,00 €	+ 34,07 %
Charges de pré collecte	88 617,00 €	95 389,00 €	+ 7,64 %
Charge de collecte	1 450 708,00 €	1 577 031,00 €	+ 8,71 %
Charges de transport	195 585,00 €	215 360,00 €	+ 10,11 %
Charges de traitement	1 678 489,00 €	1 641 191,00 €	- 2,22 %
Charges de tri et conditionnement	303 006,00 €	325 219,00 €	+ 7,33 %
Total des charges	3 918 044,00 €	4 096 721,00 €	+ 4,56 %

### III.3.4 Nature des produits principaux en 2019

Postes de produits	En euros détaillés HT		
	2018	2019	Evolution 2019/2018
<b>Produits industriels dont :</b>			
Ventes de matériaux	155 883,00 €	140 389,00 €	- 9,94 %
Autres produits	8 006,00 €	24 150,00 €	+ 201,65 %
Soutiens Sociétés agréées	233 112,00 €	345 934,60 €	+ 48,40 %
<b>Aides dont :</b>			
Reprise des subventions d'investis.	12 800,00 €	12 800,00 €	0 %
Subventions de fonctionnement	33 756,00 €	67 508,00 €	+ 99,99 %
Aides à l'emploi	10 666,00 €	0,00 €	/

## IV LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

### IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte des ordures ménagères	263,3	262,6	263,2	257,8	255,6	260,4	<b>247,1</b>
Collectes sélective en bacs jaunes	51,8	54,2	55,4	56,1	57,7	58,7	<b>57,7</b>
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	35,2	36,8	37,2	38,8	38,8	42,8	<b>42,3</b>
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	5,2	5,0	4,6	4,6	4,4	3,7	<b>3,4</b>
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	<b>1,2</b>
<b>SOUS TOTAL</b>						106,3	<b>104,7</b>
<b>TOTAL</b>	356,8	359,8	361,7	353,6	357,7	366,7	<b>351,8</b>
Taux de valorisation	26,21%	27,03%	27,23%	28,23%	28,54%	28,99%	<b>29,76%</b>

Nb :  $104,7 / 351,8 = 29,75 \%$

Volumes en kg/hab./an	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Huile noire en apport volontaire	0,6	0,6	0,2	0,4	0,4	0,2	<b>0,4</b>

## IV.2. Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte en déchèterie (valorisé)	114,6	116,6	130,5	149,6	156,6	174	178,6	<b>183,4</b>
Collecte en déchèterie (non valorisé)	33,3	34,3	38,3	9,4	5,5	7,7	15,8	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>147,9</b>	<b>150,9</b>	<b>168,8</b>	<b>159,0</b>	<b>162,0</b>	<b>181,7</b>	<b>192,2</b>	<b>199,5</b>
Taux de valorisation	77,48%	77,27%	77,31%	94,07%	96,63%	95,76%	91,10%	<b>91,93%</b>

**Nb : 183,4 / 199,5 = 91,97%**

## IV.3. Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets valorisés	206,8	210,2	227,7	250,5	257,3	276,1	284,9	<b>288,1</b>
Déchets non valorisés	298,3	297,6	300,9	269,7	258,3	263,3	276,2	<b>263,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>505,1</b>	<b>507,8</b>	<b>528,6</b>	<b>518,3</b>	<b>515,16</b>	<b>539,40</b>	<b>561,00</b>	<b>551,30</b>
Taux de valorisation	40,94%	41,39%	43,08%	47,97%	49,91%	51,19%	50,78%	<b>52,26%</b>

**Nb : 288,1/551,3 = 52,26%**

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Taux de valorisation :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
<b>1%</b>	<b>8%</b>	<b>36%</b>	<b>6%</b>	<b>38%</b>	<b>11%</b>

# VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

## VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

### VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- La sensibilisation en porte à porte sur les consignes du tri,
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

### VI.1.2 La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur a l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

**Il est primordial de distinguer la prévention du tri** car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

### VI.1.3. Le Programme de Prévention des déchets ménagers

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

**En 2015, un décret les rend obligatoire.** Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention qui s'est déroulé de 2013 à 2015.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) va être mené pour la période 2016-2021.

## Le CODEC

En 2015, le VALTOM est reconnu comme Territoire « Zéro déchet Zéro Gaspillage », il est donc éligible à un accompagnement par l'ADEME sous forme de CODEC. Le CODEC est un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire, à destination des collectivités à compétence déchets ou développement économique qui répond à 3 axes :

- animer un projet et mobiliser des acteurs,
- développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Le SICTOM des Couzes a donc signé un CODEC avec le VALTOM pour une période de 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 3 indicateurs de résultats doivent être suivis :

- **Taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères, tri sélectif et déchèteries) de 10 % entre 2010 et 2020**  
Valeur de référence (2010) : 524,25 kg/hab/an  
Valeur intermédiaire (2016) : 524,08 kg/hab/an  
Valeur à atteindre : 471,82 kg/hab/an en 2020  
**VALEUR 2019 : 556,28 kg/hab/an**
- Taux de valorisation matière (y compris organique) des DMA porté à 55 % en 2020  
Valeur de référence (2010) : 27,2 %  
Valeur intermédiaire (2016) : 40,3 %  
Valeur à atteindre : 55 % en 2020  
**VALEUR 2019 : 51,5%**
- Obtention d'un point minimum sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire

### → Critères pour calculer cet indicateur :

Les entreprises ou démarches doivent être **engagées** dans un projet d'économie circulaire : Ecologie Industrielle et Territoriale, Economie de la Fonctionnalité, Boucles Economie circulaire, Écoconception, achats responsables. On ne compte pas la sensibilisation comme un niveau « engagé ». **La collectivité doit être impliquée** (à l'initiative, facilitatrice, avoir mis en relation les acteurs, financeur de l'action).

### ENJEUX A VENIR :

- ➡ **D'ici fin 2020**, chacun d'entre nous devra jeter 10% de déchets ménagers en moins dans la poubelle ordures ménagères, tri sélectif et en déchèterie ... ce qui représente 50kg/an et par personne !
- ➡ **D'ici 2022**, nous devons trier l'ensemble des emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes et films plastiques souples ...). Actuellement nous trions uniquement les flacons et bouteilles plastiques.
- ➡ **D'ici 2025**, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV), prévoit un tri à la source des biodéchets (collecte dédiée, développement du compostage...)  
**La poubelle ordures ménagères doit diminuer de 50% !**

## Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2019	Reste à réaliser <u>sur 5 ans</u>	
Développer des sites en pied d'immeuble	30	1	29	
Développer des sites en bourg/quartier	60	1	59	
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	16	124	
Vente de composteurs individuels	1 853	229 (soit 115/an en moyenne)	1 624 (soit 325/an)	

## VII SYNTHÈSE ET PROJETS

### VII.1 Bilan des actions en 2019

#### PREVENTION :

Cibles	Actions	Tâches
SCOLAIRES	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre de classes sensibilisées : 19 Nombre d'élèves sensibilisés : 400 Nombre de mémos du tri distribués : 420 Nombre de sacs jaunes distribués : 12



Cibles	Actions	Tâches
SCOLAIRES	Sensibilisation au tri des déchets	07 Mai 2019 : Animation à la salle polyvalente de Super-Besse sur le tri des déchets, avant que les élèves du collège de Besse procède au nettoyage de la station.



Cibles	Actions	Tâches	Montant TTC
RESTAURANTS	<p>Développement du Gourmet Bag</p> 	<p>3 restaurants supplémentaires partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'art Tisan à Saint Amant Tallende</li> <li>- Les Gourmands Disent à Saint Amant Tallende</li> <li>- La ferme du Gelat à Besse</li> </ul> <p>Rappel des autres restaurants partenaires (5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bistrot d'Ici à Saint Saturnin</li> <li>- l'Auberge du Bougnat à Saint Victor la Rivière</li> <li>- l'Hôtel les Moufflons à Besse</li> <li>- le Picotin à Murol</li> <li>- l'Auberge de la Gargouille à Saint Amant Tallende.</li> </ul> <p>Le VALTOM donne un stock à l'année, mais le dispositif a bien marché cette année, donc le SICTOM des Couzes a recommandé du stock pour un montant de 1 372,44 €</p>	<u>1 372 €</u>

Cible	Actions	Tâches
ELUS	Visite de la Ressourcerie Pays d'Issoire	<p>Les Elus du SICTOM des Couzes ont visité la Ressourcerie du Pays d'Issoire le 11 Septembre 2019. Cette visite a permis de s'informer sur les différentes formes de valorisation des objets qui y sont déposés, et de constater l'importance de détourner ces objets que l'on retrouve dans les bennes encombrants de nos déchèteries et qui partent en incinération.</p>



Cibles	Actions	Tâches	Montant TTC
TOUT PUBLIC	<p>Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire</p> 	<p>En 2019, 1 020 € ont été versés à la Ressourcerie (plafond maximum car l'objectif de collecte est supérieur à 4% du tonnage captable). + 545 € de solde 2018.</p> <p><b>En 2019 : 16 tonnes ont été collectées par la ressourcerie soit + 6T par rapport à 2018.</b></p> <p>7T de ce gisement a été réemployé et a permis une économie écologique mais aussi économique de près de 780 € pour notre collectivité !</p>	<b><u>1 020 €</u></b>

Cible	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	<p>Convention de partenariat</p> 	<p>Le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour qu'ils récupèrent les cartouches d'encre de nos déchèteries gratuitement.</p> <p>Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les reprenaient à un tarif de</p> <p>Ce partenariat permet de faire un don à cette association via les cartouches d'encre et de favoriser la recherche pour le centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.</p>

Cible	Actions	Tâches
CHAMPILLAUDS	Projet ORGANICITE	<p>Champeix a été retenue par le VALTOM pour développer le dispositif ORGANICITE sur sa commune.</p> <p>Les Elus se sont réunis plusieurs fois courant 2019 pour échanger sur le plan d'actions que propose le bureau d'études missionné par le VALTOM, et valider celles qui sont les plus appropriées à la commune, notamment le compostage.</p> <p>Le démarrage est prévu pour 2020.</p>



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Animation compostage	05 Mai 2019 : Animation compostage lors de la foire aux plantes à Champeix, et présentation du dispositif ORGANICITE qui va se développer sur la commune.



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Animation compostage, jardinage au naturel	10 Décembre 2019 : Animation compostage lors du marché 0 déchets à Saint Amant Tallende



Cibles	Actions	Tâches	
TOUT PUBLIC	Distribution de stop pub 	Le SICTOM des Couzes met à disposition des mairies pour distribution aux habitants de leurs communes, des stop pubs à apposer sur leur boîte aux lettres pour limiter la consommation de papier.  <b>En 2019 : 15 000 stop pub ont été achetés et distribués aux communes de notre territoire.</b>	<b><u>1 246,80 €</u></b>

Cibles	Actions	Tâches	Montant TTC
TOUT PUBLIC	Sensibiliser les usagers au compostage 	<b>160 composteurs</b> et bio-seaux ont été distribués au total, soit + 83 par rapport à 2018, ainsi que <b>31 aérateurs</b> .  <b>Pour rappel, dans le cadre du STGDO, 1853 composteurs doivent être distribués.</b>  <b>3 campagnes ont été organisées cette année</b> (1 au SICTOM des Couzes, 1 à Aydat et 1 à Saint Amant Tallende).  La commande 2019 est élevée à 7 345 € pour 154 composteurs et 500 bioseaux pour le développement des composteurs partagés.	<b><u>7 345 €</u></b>

Cibles	Actions	Tâches	Montant TTC
AGENT DU SICTOM	Formation de Maître composteur 	Auparavant, les projets de compostage étaient réalisés et suivis par le maître composteur du VALTOM.  Ces missions devront à terme, être réalisées par le SICTOM des Couzes.  Ayant simplement la formation de guide composteur permettant de suivre les projets mais pas de les mettre en place, la collectivité a accepté que l'agent en charge de la Prévention passe la formation de maître composteur afin de gérer les futurs projets de A à Z, en vue des objectifs STGDO à atteindre.	<b><u>1 345 €</u></b>

Cibles	Actions	Tâches
RESTAURATIONS COLLECTIVES	<p>Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> 	<p>Dans les objectifs du STGDO, il est inclus l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour rappel pour :</p> <p><b>31 établissements scolaires à sensibiliser</b>  <b>5 établissements de santé</b>  <b>4 grandes et moyennes surfaces</b></p> <p>Le VALTOM a financé 4 accompagnements dont 1 établissement de santé (l'EHPAD de Saint Nectaire), 2 restaurants (l'Auberge du Bougnat à Saint Victor la Rivière et l'Auberge de la Gargouille à Saint Amant Tallende), ainsi qu'au village vacances le Grand Panorama à Chambon/Lac</p>

Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	<p>Compostage collectif  Lotissement les Terrasses  SAINT AMANT TALLENDE</p>	<p>Le VALTOM a lancé en fin d'année un appel à projet pour développer le compostage partagé. La commune de Saint Amant Tallende a répondu et a été retenue pour développer ce projet dans un lotissement. Une 20<sup>ème</sup> de foyers participe depuis le 16 novembre 2019.</p> <p>Ce dispositif permet de détourner entre 3 et 4 tonnes de biodéchets par an.</p>



# COMMUNICATION :

Cibles	Actions	Tâches
ELUS/TECHNICIENS	Visites de site de traitement des mobiliers le 01 octobre 2019	<p><b>Visite du centre de tri SUEZ à RIOM</b></p> <p><b>Visite du centre de préparation Bois VEOLIA à AUBIAT</b></p> <p><b>Visite d'ALSAPAN</b>, fabricant de meubles à la COURTINE (Creuse)/ visite des ateliers, échanges sur l'éco conception, l'intégration de bois recyclé dans leur fabrication, la mise en place de l'éco-participation, les enjeux et contraintes rencontrés par un metteur sur le marché</p>



Cible	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Distribution de sacs jaunes 	Le SICTOM des Couzes met à disposition des mairies pour distribution aux nouveaux habitants de leurs communes, ainsi que dans les écoles, des sacs jaunes pour déposer leur tri sélectif jusqu'aux bacs.  En 2019 : 140 sacs jaunes ont été distribués.

Cibles	Actions	Tâches	Montant TTC
TOUT PUBLIC	Supports de communication pour les stands d'information	Achat d'un roll up pour identifier le SICTOM des Couzes et ses missions sur les stands d'information, ainsi qu'un oriflamme avec le logo de la collectivité	<b><u>282 €</u></b>



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles pour bulletins municipaux	- Article sur les refus de tri - Article sur le stop pub

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	09/01/19 : Convention ressourcerie Pays d'Issoire 03/02/19 : animations scolaires 04/04/19 : Article réservez un composteur 12/05/19 : Animation compostage foire aux plantes Champeix 19/06/19 : Compostage école Cotteuges 07/10/19 : Visite ressourcerie Pays d'Issoire 14/10/19 : Modernisation des déchèteries 21/10/19 : Vente de composteurs

Photos non contractuel

**MÉMENTO**

**SAINT-DIÉRY**

**■ Réutilisation des objets \***

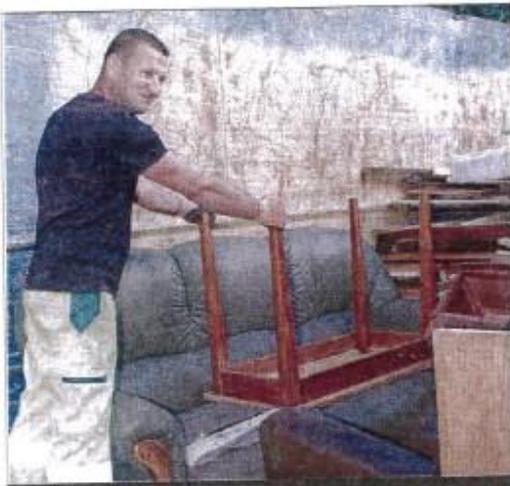
Le président du Sictom des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire pour soutenir le don et la réutilisation des objets habituellement jetés.

La Ressourcerie collecte, rénove et vend à bas prix. Tous les objets sont acceptés, vaisselle (ni ébréchée, ni cassée), textile (ni troué, ni taché), livres, bibelots, électroménager, meubles, etc. C'est un enjeu environnemental, social et économique.

Cette convention signée avec la Ressourcerie Pays d'Issoire va permettre aux usagers du territoire de déposer leurs objets directement à la Ressourcerie plutôt qu'à la déchetterie où ils sont condamnés. ■

**■ MONTAIGUT-LE-BLANC**

**Les déchetteries se modernisent**



**NOUVEAUTÉ.** Stéphane Gusto, gardien, devant la nouvelle benne à meuble installée à la déchetterie de Montaigut.

Les déchetteries du territoire du Sictom des Couzes qui fonctionnent déjà depuis plus de 20 ans, vont être équipées de nouveaux panneaux de signalisation intégrant la mise en place de nouveaux flux.

Les panneaux indiquant le contenu des bennes seront remplacés par des visuels plus simples et imagés avec des informations sur la valorisation et/ou le traitement de chacun des déchets.

À la déchetterie de Montaigut-le-Blanc, installée depuis mars dernier, une benne destinée à recevoir

l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas) remporte un franc succès auprès des usagers. Cela représente environ 65 tonnes valorisées via l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Attention : un nombre important de bennes sont refusées en valorisation, à cause de la présence d'amiante liée. Il est rappelé aux usagers que des sites spécifiques existent pour ce type de déchets qui demande un conditionnement spécifique. ■

**Renseignements.** Au près du Sictom des Couzes au 04.73.96.77.75 ou [sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)

## CHAMPEIX ■ Le Sictom sensibilise aux pratiques de jardinage au naturel

# Valoriser les déchets naturels

Lors de la foire aux plantes, Roger Jean Meallet, maire et président du Sictom des Couzes a exposé les projets à venir en partenariat avec le Valtom.

**D**ans le cadre de la foire aux plantes de Champeix, qui a eu lieu ce premier week-end de mai, le Sictom des Couzes a tenu un stand d'informations et de sensibilisation basé sur divers thèmes tels que le compostage, le jardinage au naturel ou encore les gestes de tri.

**Des solutions pour gérer localement les déchets verts et alimentaires**

Ce fut l'occasion pour Roger Jean Meallet, maire de Champeix, et président du Sictom des Couzes, d'exposer les projets à venir sur sa commune en partenariat avec le Valtom. Au programme de l'Organicité® du Valtom :



**SENSIBILISATION.** Informations et conseils sur le stand du Sictom à la foire aux plantes avec Alexane Courthéoux en compagnie de Roger Jean Meallet.

proposer des solutions pour gérer localement les déchets verts et alimentaires ; éviter le coût environnemental et économique lié à leur ramassage et à leur traitement à travers divers axes : le jardinage au naturel, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Végétaux, restes de repas, épluchures de légumes sont une ressource pour les jar-

dins qui peuvent être réduits et valorisés localement, plutôt que de finir en déchetterie ou à la poubelle.

Champeix s'engage en 2019, en partenariat avec le Sictom des Couzes et le Valtom, à mobiliser les citoyens, acteurs locaux publics et privés de son territoire autour d'un objectif commun : redonner de la

valeur à la matière organique. ■

(\*) Syndicat de Traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute Loire.

### PRATIQUE

**Sictom des Couzes.** Retrouvez toute l'actualité du Sictom sur le site internet : [www.sictomdescouzes.fr](http://www.sictomdescouzes.fr)

participation de 23 € par jour, soit 46 € pour les deux jours ; inscription obligatoire et informations complémentaires au 04.73.65.92.69. ■

## RECYCLAGE ■ Le Sictom des Couzes recherche des solutions

Soucieux de la prévention et du recyclage des déchets, les élus du Sictom des Couzes ont visité la Ressourcerie du Pays d'Issoire (\*) pour s'informer sur la valorisation des objets trouvés dans les déchetteries. Ainsi, dans le but de maîtriser les coûts, le président Roger Jean Meallet a signé une convention avec la Ressourcerie du Pays d'Issoire pour donner aux objets une seconde vie. Tous les usagers du territoire peuvent y déposer

gratuitement leurs objets qui sont encore en bon état (réfrigérateurs, meubles, bibelots, vaisselle, livres, vêtements etc). Les autres déchets de la déchetterie comme le bois, le carton, les gravats ou encore les pneus seront redirigés vers d'autres filières. ■

(\*) Ressourcerie Pays d'Issoire, 14, impasse Latécoère, zone de la Maze, tél. 04.43.12.60.14.

### A NOTER

**ÉGISSENEUVE-D'ENTRAIGUES. Fermeture de la mairie.** La mairie sera fermée du 7 au 11 octobre. Une permanence sera assurée lundi et mercredi de 11 heures à 12 heures. ■

Issoire

**SAINT-DIÉRY** ■ L'école de Cotteuges met en place le compostage

# Zéro gaspillage, zéro déchet

En s'inscrivant au dispositif « Etablissements témoins » proposé par le Valtom, l'école de Cotteuges sensibilise les enfants et leur permet d'être acteurs de la démarche éco-citoyenne de réduction des déchets.

L'école de Cotteuges s'est engagée à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité de déchets alimentaires présents dans les ordures ménagères, en s'inscrivant au dispositif « Etablissements témoins » proposé par le Valtom (syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers).



**DANS LA COUR.** Le compostage a été mis en place à l'école de Cotteuges.

## Zéro gaspillage, zéro déchet

Deux classes se sont engagées dans ce dispositif, ce qui a permis aux élèves de CP/CE1/CE2 de Nadège Husson, directrice de l'établissement, ainsi qu'aux maternelles de Cécile Pradier, d'être sensibilisés, mais aussi acteurs dans cette démarche éco-citoyenne de réduction

des déchets. Alexane Courthéoux, chargée de mission Prévention au Sictom des Couzes, est intervenue pour sensibiliser les élèves à travers diverses animations sur le compostage et le tri sélectif.

Trois composteurs ont été installés dans la cour ; de ce fait, les déchets provenant de la cuisine sont directement valorisés.

Ce projet a vu le jour grâce à l'avis favorable du

maire et vice-président du Sictom des Couzes, Frédéric Chassard ; grâce aussi à l'implication et au dynamisme du personnel de l'école sensibilisé aux pratiques du compostage.

De plus, parmi les trois parcours pédagogiques proposés par le dispositif, les élèves ont pu visiter le centre de tri Echalié à Clermont-Ferrand. ■

## INFO PLUS

**Parcours pédagogiques labellisés par l'Education nationale.** Trois installations de valorisation sont à découvrir : Vernea (pôle multi-filières de valorisation), Puy-long (installation de stockage des déchets non dangereux) et Echalié (centre de tri). Contacts : Sictom, au 04.73.96.77.75 ou [sictomdescouzes.prevention@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.prevention@orange.fr).

## SAINT-DIÉRY

# Des animations scolaires autour du tri

Auparavant jetés, désormais triés et valorisés, les déchets font souvent l'objet de beaucoup d'interrogations, même depuis le plus jeune âge.

Comment trier ? Que deviennent les déchets ? Quels éco-gestes peut-on adopter pour les réduire, voire pour ne pas les produire ? Pour répondre à toutes ces questions, le Sictom des Couzes réalise chaque année des animations afin d'expliquer les bénéfices du tri et de la réduction des déchets, no-



**TRI.** Les élèves sensibilisés à l'environnement.

tamment dans les écoles.

Sollicité par les enseignants, le Sictom a proposé au cours d'une demi-journée des ateliers diversifiés, adaptés au niveau des élèves du CP au CM2. Cet apprentissage est aussi un moyen de faire passer l'information auprès des familles, car les enfants chez eux peuvent reproduire ce qu'ils ont appris en classe. ■

**Renseignements.** Sictom des Couzes, tél. 04.73.96.77.75 ou [sictomdescouzes.prevention@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.prevention@orange.fr)

# Composteur collectif installé aux Terrasses



**NOUVEAUTÉ.** Une installation réussie et un modèle à suivre

Suite à un appel à projet lancé par le Valtom au printemps, un composteur collectif a dernièrement été installé dans le lotissement Les Terrasses, à Saint-Amant-Tallende.

Samedi dernier, les habitants du quartier, les élus et un agent technique se

sont réunis autour de Cyril Brunel, du Valtom, et Alexane Courtheoux, du Sictom des Couzes, pour lancer ce nouveau dispositif. Les deux maîtres composteurs ont délivré une formation de base pour permettre à tous d'appréhender au mieux ce nou-

vel outil de tri. La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets (restes alimentaires et déchets verts) d'ici 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution

lui permettant de ne plus les jeter avec les ordures ménagères et ainsi, permettre qu'ils soient valorisés.

La municipalité souhaite que cette installation soit une réussite et un modèle à suivre pour d'autres quartiers. ■

Volcans

## MÉMENTO

### SICTOM DES COUZES

#### ■ Réserver un composteur

Le Sictom des Couzes propose différents modèles de composteurs à des tarifs préférentiels. Pour bénéficier de ces offres, réserver le composteur avant le 30 novembre sur le site : [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr). A noter les deux prochaines campagnes de distribution suite aux commandes enregistrées à ce jour : mardi 17 avril, de 14 heures à 18 heures au Sictom des Couzes à Saint-Diéry, et mardi 24 avril, de 14 heures à 18 heures, à la salle de la voûte à la mairie d'Aydat.

**Renseignements.** Sictom des Couzes, 04.73.96.77.75, [sictomdescouzes.prevention@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.prevention@orange.fr) ■